

Foire aux questions

Qui pourra être admis à la Maison St-Raphaël ? Comment les patients seront-ils choisis ?

À la maison de soins palliatifs, les 12 lits seront inscrits auprès du réseau de la santé et des services sociaux. Lorsqu'un patient doit être placé en soins palliatifs, son médecin sera celui qui entamera le processus de trouver un lit disponible ; si le patient souhaite être placé dans une maison de soins palliatifs, une place est attribuée généralement en priorité dans le quartier de résidence du patient. Au centre de jour, toute personne est la bienvenue, sous réserve de la capacité d'accueil du centre de jour.

Si je fais un don, est-ce que je pourrais placer un proche qui est mourant ?

Nous sommes extrêmement reconnaissants pour tout appui que nous recevons pour la Maison St-Raphaël. Toutefois, il n'est pas possible de gérer l'admission à la maison ou au centre de jour en fonction des dons que nous pourrions recevoir.

Un patient qui fréquente le centre de jour sera-t-il automatiquement admis à la maison le moment venu ?

Nous le souhaitons, mais cela pourrait ne pas être le cas. Les patients seront placés selon la demande pour et la disponibilité des lits, généralement en priorité dans le quartier de résidence du patient.

Pourquoi un centre de jour ?

Dès qu'une démarche palliative est amorcée, le patient peut bénéficier d'une panoplie de services qui l'aideront à traverser cette difficile période, même lorsqu'il vit à domicile. Le centre de jour se veut un lieu de rassemblement chaleureux et familial permettant aux patients de recevoir des services, mais aussi de se détendre, de se confier et d'y trouver du réconfort, et il offre aux proches et aux aidants naturels un répit salutaire. Bien que ce concept ait déjà fait ses preuves, il n'existe pas de centre de jour de soins palliatifs à Montréal présentement.

Le centre de jour offrira-t-il des services uniquement aux patients, ou aux proches et aidants naturels aussi ?

Les services du centre de jour seront principalement destinés aux patients en phase terminale. Cependant, des services de soutien seront également offerts aux proches et aidants naturels.

Pourquoi la Maison St-Raphaël a-t-elle besoin de lever des fonds, pour des services qui sont offerts gratuitement par le ministère de la Santé ?

Le gouvernement du Québec ne paie-t-il pas pour ces services ?

Effectivement, les soins palliatifs font partie des soins de santé défrayés par le gouvernement. Toutefois, il existe un manque de lits et de soins palliatifs à Montréal. Il y a donc un grand besoin d'ajouter des places. Si nous voulons pouvoir offrir gratuitement des services de soins palliatifs à la communauté montréalaise, ils doivent être financés en majorité par des fonds privés. Le Gouvernement du Québec ne finance pas la construction d'établissements de santé privés, et il accorde un soutien financier pour seulement une partie des coûts d'exploitation des lits de soins palliatifs.

Comment la Maison St-Raphaël va-t-elle financer ses dépenses d'exploitation une fois ouverte ?

Le Ministère de la Santé a déjà accepté de financer une partie (environ 38%) des coûts d'exploitation des 12 lits de soins palliatifs. Le reste des fonds nécessaires à l'exploitation de la maison et du centre de jour proviendra de dons, par le biais de campagnes annuelles et autres collectes de fonds.

Est-ce que l'Église catholique est impliquée dans ce projet ?

L'Archidiocèse de Montréal a généreusement cédé (par le biais d'un bail emphytéotique) l'immeuble et le terrain qui deviendront la maison et le centre de jour, lesquels accueilleront des personnes de toutes les provenances, sans égard à leur condition sociale, leur origine ethnique ou leurs croyances religieuses.

La Maison St-Raphaël va-t-elle offrir l'aide médicale à mourir ?

La Maison St-Raphaël offrira des soins palliatifs, elle n'offrira donc pas l'aide médicale à mourir. Nous sommes convaincus que si une personne reçoit des soins palliatifs de qualité dans un environnement chaleureux et familial, entourée de ses proches et aidants naturels, elle ne souhaitera pas recourir à l'aide médicale à mourir. Les soins palliatifs visent à soulager la souffrance et l'inconfort dans le but d'améliorer la qualité de fin de vie d'une personne en phase terminale d'une maladie incurable. L'offre de services de la Maison St-Raphaël sera clairement expliquée dans le cadre du processus d'admission de patients éventuels.

Qui sont les donateurs ?

Outre la contribution des administrateurs de la Maison St-Raphaël et des coprésidents et membres du cabinet de la campagne majeure de financement, nous sollicitons les résidents des arrondissements desservis par le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux), dont Outremont, Mont-Royal, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG), Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal, Montréal-Ouest, Côte-Saint-Luc, ainsi que des entreprises, des institutions financières et des fondations privées, sans oublier les Amis de la Maison St-Raphaël.